

DATE: 26/12/2023

VISA Ligue: R2/2024

VISA FFSA: 37



LIGUE SPORT AUTOMOBILE
OCCITANIE MÉDITERRANÉE **FFSA**
Le Mercier, Bâtiment B
48, Chemin de l'Homme Mort
30900 NIMES
Tél: 04 66 25 51 67
Email: ligue00@orange.fr



REGLEMENT PARTICULIER du 7ème RALLYE REGIONAL de L'HERAULT - GRAND ORB 09 et 10 MARS 2024

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye.

PROGRAMME – HORAIRES – PRINCIPAUX SITES D'IMPLANTATION

Parution du règlement	Lundi 15 Janvier 2024
Ouverture des engagements	Lundi 15 Janvier 2024
Clôture des engagements	Lundi 26 Février 2024 à minuit
Parution du roadbook	Lundi 04 Mars 2024 à 12 H 00
Dates et heures des reconnaissances	Samedi 09 Mars 2024 de 08 H 00 à 17 H 30
Vérifications administratives et techniques A Bédarieux la Tuilerie	Samedi 09 Mars 2024 de 15h15 à 19 H 30
Heure de mise en parc fermé de départ - A Bédarieux, Place Albert Thomas	Samedi 09 Mars 2024 à partir de 15h30
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs	Samedi 09 Mars 2024 à 18 h 30 - PC Lamalou
Publication des équipages admis au départ	Samedi 09 Mars 2024 à 20 h 30
Publication des heures et ordres de départ	Samedi 09 Mars 2024 à 20 h 30
Départ 1er Etape - Bédarieux	Dimanche 10 Mars 2024 à 9 H 30 (15' après dernier VHC)
Parcs d'Assistance	Parc des Loisirs et autres parkings centre ville Lamalou-les-Bains
Parc de Regroupement - Hérépian	Mairie Hérépian - Place Etienne Pascal
Arrivée Finale, Lamalou-les-Bains	Dimanche 10 Mars 2024 à partir de 17 H 54
Publication des résultats du rallye	30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent
Remise des prix sur le podium :	Dimanche 10 Mars 2024 Podium Arrivée Lamalou

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile HERAULT organise le 7ème Rallye Régional de L'HERAULT - GRAND ORB en qualité d'organisateur administratif et d'organisateur technique.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA N° XX et de Ligue Occitanie Méditerranée N° XXXXXXX du XX XXXXX 2024

REGLEMENT PARTICULIER	7ème RALLYE DE L'HERAULT GRAND ORB	Règlement visa XX/XX/XXXX	1/6
-----------------------	------------------------------------	------------------------------	-----

Comité d'Organisation

Président ASA Hérault : Alain SZAFARCZYK
Organisateur Administratif & Technique : ASA Hérault
Membres : Comité d'organisation de l'ASA Hérault

Secrétariat du Rallye

Adresse Géographique : ASA Hérault - Le Rimbaud Bt A 577, Ave. du Professeur Louis Ravas 34080 - MONTPELLIER

Permanence avant le rallye à l'ASA HERAULT : Tous les Lundi, Mercredi et Jeudi de 13 H 00 à 17 H 00 à partir du 05 Février 2024 Tel : 04 67 61 00 99 - E-mail : asa-herault@orange.fr - www.asa-herault.com.

Permanence pendant le rallye : P.C. Mairie de Lamalou - 3, Avenue Clémenceau - 34240 - LAMALOU LES BAINS
Du Samedi 09 Mars 2024 de 15 H 30 à la fin du rallye

1.1P. OFFICIELS

Président du collège des Commissaires Sportifs	Claude MARY	1622-08/805
Commissaires Sportifs membres du collège	Robert CLOS	6055/0804
	Jacques PAOLI	2692/0805
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	Michèle BASCOUL	149759/0808
Observateur du comité	Jacques PAOLI	2692/0805
Directeur de Course :	Patrick BOUTEILLER	128253/0804
Directeurs de Course Adjoints au PC	Carmen BELCHI	8747/0804
	Laura DUMAS	184188/0801
Gestion du P.C.	Guy BASCOUL	149758/0808
Médecin Chef	ADAMU30	
Directeurs de Course Adjoints délégués aux ES	Marie OTTAVI	147131/0816
	Sylvie MONTET-CAZES	205244/0804
Chargés des relations avec les concurrents	Veronique PUYAU	147131/0816
	Magali VIDAL	179595/0804
Commissaire Technique Responsable :	Cédric GINIER	28482/0805
Commissaires Techniques :	Yvon JOURNAUX	19327/0809
	Christophe NATEWAJKO	43054/0806
	Claudine CHABAUD	156447/0809
	Jean-Louis BOSC	14848/0805
Juges de Faits	Tous les officiels de l'épreuve sauf les membres du Collège	
Chargé des relations avec la presse	Jacques FURET	
Speaker Officiel	Pierre BARRE	
Classements / Informatique :	Yellow Team / Cédric COSTE	
Responsable Réseau Radio	Didier ALIBERT - Ondes radio Cévennes Assistance	

VOITURES D'ENCADREMENTS :

Véhicule Organisation	Paulette CAUVY - Jose NORTES
Véhicule Autorités	José-Luis BORDONADO - Joél MARAINE
Véhicule Sécurité Public	Fabien PELADAN - Fabrice POLLANO
Véhicule B.B.R.	Ivan PRISTCHEPA - Brice BETRANCOURT
Véhicule Info	Pierre RONGIER - Franck CABAS
Véhicule Damier	Claude SIDOBRE_ Christian FINA

1.2P. - ELIGIBILITE

Le 7^{ème} Rallye Régional de l'HERAULT compte pour :
La Coupe de France des rallyes 2024 (coef 2)
Le Championnat de la Ligue Occitanie Méditerranée du Sport Automobile 2024 des Rallyes

1.3P. - VERIFICATIONS

Les équipages engagés devront prendre connaissance de leur heure de convocation pour les vérifications administratives à partir du Lundi 4 Mars 2024 sur le site de l'ASA (www.asa-herault.com, rubrique Rallye de l'HERAULT 2023 - horaires convocation) qui auront lieu le Samedi 09 Mars 2024 de 15 H 15 à 19h 30 - à Bédarieux, La Tuilerie

Important : pour raison de jour de marché le samedi, les remorques sont strictement interdites en centre-ville de Bédarieux.

Seules les voitures de course sont autorisées à entrer dans Bédarieux pour les vérifications administratives et techniques. Les concurrents doivent obligatoirement déposer leur voitures de course au niveau du site de la Tuilerie (complexe de loisirs situé à l'entrée de Bédarieux, côté Clermont-l'Hérault, à 200 m du « rond-point des fourmis »).

Les vérifications finales seront effectuées au Garage Verlaguet Dépannage - Plaine de la Bastide 34900 - Hérépian Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

AFFICHAGE

PK SOFT et Site ASA HERAULT

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. - DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 7^{ème} Rallye de l'HERAULT - GRAND ORB doit adresser par mail ou au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la **demande d'engagement**, dûment complétée et signée, jusqu'au Lundi 26 Février 2024 à minuit. Cette demande d'engagement devra obligatoirement être accompagnée de la **fiche d'assistance** et de la **fiche de reconnaissance**

3. 1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **135 voitures maximum** pour un total de 150 voitures (Moderne + VHC).

REGLEMENT PARTICULIER	7 ^{ème} RALLYE DE L'HERAULT GRAND ORB	Règlement visa XX/XX/XXXX	3/6
-----------------------	--	---------------------------	-----

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative de l'organisateur : 300 €
- sans la publicité facultative de l'organisateur : 600 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Pour les engagements par mail la demande ne sera prise en compte qu'à réception dans les 48 heures du montant des droits d'engagements. Le chèque ne sera mis en paiement qu'à la suite des vérifications administratives.

Joindre obligatoirement les photocopies des licences et permis de conduire des pilotes et copilotes ainsi que la première page du passeport technique.

Rappel des prescriptions générales FFSA :

Les organisateurs rembourseront, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne aux dits organisateurs par lettre recommandée.

La retenue sera de :

- 30 % pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye, soit le Vendredi 1 Mars 2024. - 50 % pour les demandes reçues jusqu'à la veille des vérifications, le Vendredi 08 Mars 2024.

Aucun remboursement ne sera effectué pour les concurrents non admis à l'issue des vérifications administratives ou techniques pour non-conformité de la voiture ou non présentation des documents nécessaires.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P VOITURES AUTORISEES

Conforme au règlement standard FFSA pour les rallyes de la Coupe de France 2024.

4.3P. - ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA

L'assistance sera autorisée exclusivement dans les parcs d'assistance sur les sites du Parc des Loisirs et autres Parkings Centre- ville à Lamalou-les-Bains (voir plan sur le site de l'ASA Hérault). La vitesse y est limitée à 30km/h.

Pour des raisons de superficie de parcs, les remorques sont strictement interdites non seulement dans l'enceinte des parcs d'assistance, mais également en centre-ville de Lamalou les Bains.

Le parking remorques obligatoire est localisé au niveau du parking du cimetière, Route du Poujol sur Orb à Lamalou-les- Bains (voir plan).

Le Samedi 09 Mars 2024 (à partir de 15 H) et le dimanche 10 Mars 2024 (toute la journée), les voitures de tourisme des accompagnants seront interdites d'accès et de stationnement dans l'enceinte des parcs d'assistance.

REMARQUE IMPORTANTE :

Conformément à l'arrêté municipal, aucune personne physique ne sera autorisée à séjourner dans l'enceinte des Parcs d'Assistance durant la nuit du Samedi 09 Mars 2024 au Dimanche 10 Mars 2024.

4.3.2.1P. - PROPRETE DE VOTRE STAND ET SECURITE (Rappel Règlement standard des rallyes FFSA)

Vous êtes responsable de vos équipes d'assistance et il est impératif que vous fassiez respecter les directives ci-après :

REGLEMENT PARTICULIER	7 ^{ème} RALLYE DE L'HERAULT GRAND ORB	Règlement visa XX/XX/XXXX	4/6
-----------------------	--	------------------------------	-----

-Tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyer A, B, et C d'une capacité minimale de 5kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.

-Il est précisé que le piquetage est interdit

-Obligation de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture, ainsi que sous le moteur des véhicules d'assistance. -Prendre en charge l'enlèvement de vos déchets au plus tard lorsque votre équipe quitte les parcs d'assistance (de nombreux conteneurs seront à votre disposition en immédiate proximité des 2 parcs d'assistance).

La vitesse dans les parcs d'assistance ne peut dépasser 30 km/heure. La bonne observation de ces prescriptions sera vérifiée par les officiels du rallye.

4.5.1P. - IDENTIFICATION DES VOITURES

Pour tous les rallyes, la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 mm x 110 mm) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 mm x 110 mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. - DESCRIPTION

Le 7^{ème} Rallye régional de l'HERAULT - GRAND ORB représente un parcours de 202,5 Km.

Il est divisé en 1 étapes et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39.9 Km.

Les épreuves spéciales (E.S.) sont au nombre de 2 :Madale 1-3-5 : 6.03 Km

Plausseous 2-4-6 : 7.3 Km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "Itinéraire et Contrôles" publié sur le site de l'ASA Hérault : www.asa-herault.com.

6.2P. – RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Les roadbook sont à télécharger sur le site de l'ASA Hérault (www.asa-herault.com rubrique 7^{ème} Rallye de l'HERAULT GRAND ORB 2024 roadbook) à partir du Lundi 04 Mars 2024, 12 H 00.

Sur le document spécifique aux reconnaissances, les équipages devront fournir l'identification formelle de leur véhicule de reconnaissance (modèle, couleur, immatriculation). Ils devront également inscrire leur choix du jour de reconnaissances (voir ci- dessus).

Avant le début de la session de reconnaissances, les concurrents devront **obligatoirement** venir récupérer deux adhésifs fluo portant leur n° de reconnaissance et un carnet de contrôle de passage dans les E.S. (**3 passages maximum**) à la Brasserie Le Diamantina, rue Charcot à Lamalou Les Bains. Ces adhésifs doivent obligatoirement être apposés sur les parties en Haut à droite du pare-brise avant et de la vitre arrière.

REGLEMENT PARTICULIER	7 ^{ème} RALLYE DE L'HERAULT GRAND ORB	Règlement visa XX/XX/XXXX	5/6
-----------------------	--	------------------------------	-----

Pendant toute la durée des reconnaissances les équipages devront strictement respecter le code de la route

RESPECTEZ LES RIVERAINS – L'AVENIR DES RALLYES EN DEPEND

Rappel Art.6.4.1 du règlement standard des rallyes

Pendant toute la durée du Rallye, en dehors des E.S., les équipages devront se conformer strictement aux prescriptions règlementant la circulation en France.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

Des coupes seront distribuées aux

-3 premiers du scratch

-3 premiers de la ligue Occitanie Méditerranée

-3 premiers de chaque classe si + de 9 partants par classe - 2 premiers de chaque classe si 4 à 8 partants et au 1^{er} de chaque classe si 1 à 3 partants

-1^{er} équipage féminin

Les coupes ne sont pas cumulables.

Un tirage au sort parmi les concurrents classés fera gagner un engagement (*) au 65^{ème} CRITERIUM DES CEVENNES 2024 (non cessible ni échangeable, ni reportable).

La remise des prix se déroulera sur le podium au niveau de la Rue Charcot - Lamalou les Bains.

Les équipages rejoindront ensuite le Parc Fermé d'Arrivée Finale situé autour des Halles de Lamalou les Bains.

DATE: 26/12/2023

VISA Ligue: R2/2024

VISA FFSA: 37



LIGUE SPORT AUTOMOBILE
OCCITANIE MÉDITERRANÉE

FFSA

Le Mercier - Bâtiment B
48, Chemin de l'Homme Mort
30900 NIMES
Tél: 04 66 25 51 67
Email: ligue00@orange.fr

FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE

FFSA
COUPE DE FRANCE RALLYE

REGLEMENT PARTICULIER du 7^{ème} RALLYE REGIONAL de L'HERAULT VHC - GRAND ORB

09 et 10 MARS 2024

Ce Règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA et les règles spécifiques de la coupe de France des rallyes VHC 2024.

Le 7^{ème} Rallye Régional de L'Hérault véhicules historiques (VHC) reprend l'intégralité du règlement particulier du 7^{ème} Rallye Régional de L'Hérault – Grand ORB à l'exception des articles suivants qui précisent certains points spécifiques.

PROGRAMME – HORAIRES – PRINCIPAUX SITES D'IMPLANTATION

Parution du règlement	Lundi 15 Janvier 2024
Ouverture des engagements	Lundi 15 Janvier 2024
Clôture des engagements	Lundi 26 Février 2024 à minuit
Parution du road-book	Lundi 04 Mars 2024 à 12 H 00
Dates et heures des reconnaissances	Samedi 09 Mars 2024 de 08 H 00 à 17 H 30
Vérifications administratives et techniques	Samedi 09 Mars 2024 de 15h15 à 19 H 30
A Bedarieux la Tuilerie	
Heure de mise en parc fermé de départ -	Samedi 09 Mars 2024 à partir de 15h30
A Bédarieux, Place Albert Thomas	
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs	Samedi 09 Mars 2024 à 18 h 30 - PC Lamalou
Publication des équipages admis au départ	Samedi 09 Mars 2024 à 20 h 30
Publication des heures et ordres de départ	Samedi 09 Mars 2024 à 20 h 30
Départ 1er Etape - Bédarieux	Dimanche 10 Mars 2024 à 9 H 00
Arrivée Finale, Lamalou-les-Bains	Dimanche 10 Mars 2024 à partir de 17 H 24
Publication des résultats du rallye	30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent
Remise des prix sur le podium :	Dimanche 10 Mars 2024 Podium Arrivée Lamalou

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile HERAULT organise le 7^{ème} Rallye Régional de L'HERAULT - GRAND ORB en qualité d'organisateur administratif et d'organisateur technique.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA N° XX et de Ligue Occitanie Méditerranée N° XXXXXXX du XX XXXXX 2024

REGLEMENT PARTICULIER	7 ^{ème} RALLYE DE L'HERAULT GRAND ORB	Règlement visa XX/XX/XXXX	1/3
-----------------------	--	---------------------------	-----

1.1P. OFFICIELS

Président du collège des Commissaires Sportifs	Claude MARY	1622-08/05
Commissaires Sportifs membres du collège	Robert CLOS	6055/0804
	Jacques PAOLI	2692/0805
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	Michèle BASCOUL	149759/0808
Observateur du comité	Jacques PAOLI	2692/0805
Directeur de Course :	Patrick BOUTEILLER	128253/06/04
Commissaire Technique Responsable :	Jean-Louis BOSC	14848/0805

1.2P. - ELIGIBILITE

Le 7^{ème} Rallye Régional de l'HERAULT VHC compte pour :
La Coupe de France des rallyes VHC 2024 (coef 1)
Le Championnat de la Ligue Occitanie Méditerranée du Sport Automobile 2024 VHC des Rallyes

1.3P. - VERIFICATIONS

Les équipages engagés devront prendre connaissance de leur heure de convocation pour les vérifications administratives à partir du Lundi 4 Mars 2024 sur le site de l'ASA (www.asa-herault.com, rubrique Rallye de l'HERAULT 2024 - horaires convocation) qui auront lieu le Samedi 09 Mars 2024 de 15 H 15 à 19h 30 - à Bédarieux, La Tuilerie

Important : pour raison de jour de marché le samedi, les remorques sont strictement interdites en centre-ville de Bédarieux.

Seules les voitures de course sont autorisées à entrer dans Bédarieux pour les vérifications administratives et techniques. Les concurrents doivent obligatoirement déposer leur voitures de course au niveau du site de la Tuilerie (complexe de loisirs situé à l'entrée de Bédarieux, côté Clermont-l'Hérault, à 200 m du « rond-point des fourmis »).

Les vérifications finales seront effectuées au Garage Verlaguet Dépannage - Plaine de la Bastide 34900 - Hérépian Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

AFFICHAGE

PK SOFT ou Site ASA HERAULT

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

3.1P. - DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 7^{ème} Rallye de l'HERAULT - GRAND ORB doit adresser par mail ou au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la **demande d'engagement**, dûment complétée et signée, jusqu'au Lundi 26 Février 2024 à minuit. Cette demande d'engagement devra obligatoirement être accompagnée de la **fiche d'assistance** et de la **fiche de reconnaissance**

3. 1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **35 voitures maximum** pour un total de 150 voitures (Moderne + VHC) .

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative de l'organisateur : 300 €
- sans la publicité facultative de l'organisateur : 600 €

REGLEMENT PARTICULIER	7 ^{ème} RALLYE DE L'HERAULT GRAND ORB	Règlement visa XX/XX/XXXX	2/3
-----------------------	--	---------------------------	-----

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Pour les engagements par mail la demande ne sera prise en compte qu'à réception dans les 48 heures du montant des droits d'engagements. Le chèque ne sera mis en paiement qu'à la suite des vérifications administratives.

Joindre obligatoirement les photocopies des licences et permis de conduire des pilotes et copilotes ainsi que la première page du passeport technique.

Rappel des prescriptions générales FFSA :

Les organisateurs rembourseront, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne aux dits organisateurs par lettre recommandée.

La retenue sera de :

- 30 % pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye, soit le Vendredi 1 Mars 2024. - 50 % pour les demandes reçues jusqu'à la veille des vérifications, le Vendredi 08 Mars 2024.

Aucun remboursement ne sera effectué pour les concurrents non admis à l'issue des vérifications administratives ou techniques pour non-conformité de la voiture ou non présentation des documents nécessaires.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. - DESCRIPTION

Le 7^{ème} Rallye régional de l'HERAULT - GRAND ORB représente un parcours de 202,5 Km.

Il est divisé en 1 étapes et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39.9 Km.

Les épreuves spéciales (E.S.) sont au nombre de 2 : Madale 1-3-5 : 6.03 Km
Plausseous 2-4-6 : 7.3 Km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "Itinéraire et Contrôles" publié sur le site de l'ASA Hérault : www.asa-herault.com.

6.2.6P. Les road-book sont à télécharger sur le site de l'ASA Hérault (www.asa-herault.com rubrique 6^{ème} Rallye de l'HERAULT GRAND ORB 2024 road-book) à partir du Lundi 04 Mars 2024, 12 H 00.

Sur le document spécifique aux reconnaissances, les équipages devront fournir l'identification formelle de leur véhicule de reconnaissance (modèle, couleur, immatriculation). Ils devront également inscrire leur choix du jour de reconnaissances (voir ci-dessus).

Avant le début de la session de reconnaissances, les concurrents devront **obligatoirement** venir récupérer deux adhésifs fluo portant leur n° de reconnaissance et un carnet de contrôle de passage dans les E.S. (**3 passages maximum**) à la Brasserie Le Diamantina, rue Charcot à Lamalou Les Bains. Ces adhésifs doivent obligatoirement être apposés sur les parties en Haut à droite du pare-brises avant et de la vitre arrière.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

Des coupes seront distribuées à tous les concurrents classés présents à la remise des prix

REGLEMENT PARTICULIER	7 ^{ème} RALLYE DE L'HERAULT GRAND ORB	Règlement visa XX/XX/XXXX	3/3
-----------------------	--	------------------------------	-----



RALLYE DE L'HERAULT VHC

ITINERAIRE et CONTRÔLES



Aube : 6h58

Etape 1		Dimanche 10 Mars 2024				
CH	Lieux	ES	Liaison	Total	T.I.	1ère voit
ES		Distance	Distance	Distance		
Départ						
CH 0	Sortie Parc Fermé BEDARIEUX					09:00
CH 0A	Entrée assistance		11,2	11,20	00:20	09:20
Assistance A LAMALOU 15 mins					00:15	
RZ	Refuel	0,00	11,20	11,20		
1	Prochain Refuel	13,33	53,30	66,63		
CH 0B	Sortie Assistance		0,4	0,40		09:35
CH 1			5,2	5,20	00:14	09:49
ES1	MADALE	6,03				09:52
CH2			14,4	20,43	00:30	10:22
ES2	PLAUSSENOUS	7,30				10:25
CH2A	Entrée Regroupement		26,70	34,00	00:45	11:10
REGROUPEMENT HERAPIAN 45 min						
CH2B	Sortie Regroupement				00:45	11:55
CH2C	Entrée assistance		6,6	6,60	00:15	12:10
Assistance B LAMALOU 35 mins					00:35	
RZ	Refuel	13,33	53,30	66,63		
3	Prochain Refuel	13,33	53,30	66,63		
CH 2D	Sortie Assistance		0,4	0,40		12:45
CH3			5,2	5,20	00:14	12:59
ES3	MADALE	6,03				13:02
CH4			14,4	20,43	00:30	13:32
ES4	PLAUSSENOUS	7,30				13:35
CH4A	Entrée Regroupement		26,70	34,00	00:45	14:20
REGROUPEMENT HERAPIAN 45 min						
CH4B	Sortie Regroupement				00:45	15:05
CH4C	Entrée assistance		6,6	6,60	00:15	15:20
Assistance C LAMALOU 35 mins					00:35	
RZ	Refuel	13,33	53,30	66,63		
4	Prochain Refuel	13,33	44,60	57,93		
CH4D	Sortie Assistance		0,4	0,40		15:55
CH5			5,2	5,20	00:14	16:09
ES5	MADALE	6,03				16:12
CH6			14,4	20,43	00:30	16:42
ES6	PLAUSSENOUS	7,30				16:45
CH6A	Entrée Parc Fermé Final LAMALOU		24,60	31,90	00:45	17:30
Total RALLYE		39,99	162,40	202,39		19,76%

fin crepuscule 21:00



Etape 1		Dimanche 10 Mars 2024				
CH	Lieux	ES	Liaison	Total	T.I.	1ère voit
ES		Distance	Distance	Distance		
Départ						
CH 0	Sortie Parc Fermé BEDARIEUX					09:30
CH 0A	Entrée assistance		11,2	11,20	00:20	09:50
Assistance A LAMALOU 15 mins					00:15	
RZ	Refuel	0,00	11,20	11,20		
1	Prochain Refuel	13,33	53,30	66,63		
CH 0B	Sortie Assistance		0,4	0,40		10:05
CH 1			5,2	5,20	00:14	10:19
ES1	MADALE	6,03				10:22
CH2			14,4	20,43	00:30	10:52
ES2	PLAUSSENOUS	7,30				10:55
CH2A	Entrée Regroupement		26,70	34,00	00:45	11:40
REGROUPEMENT HEREPAN 45 min						
CH2B	Sortie Regroupement				00:45	12:25
CH2C	Entrée assistance		6,6	6,60	00:15	12:40
Assistance B LAMALOU 35 mins					00:35	
RZ	Refuel	13,33	53,30	66,63		
3	Prochain Refuel	13,33	53,30	66,63		
CH 2D	Sortie Assistance		0,4	0,40		13:15
CH3			5,2	5,20	00:14	13:29
ES3	MADALE	6,03				13:32
CH4			14,4	20,43	00:30	14:02
ES4	PLAUSSENOUS	7,30				14:05
CH4A	Entrée Regroupement		26,70	34,00	00:45	14:50
REGROUPEMENT HEREPAN 45 min						
CH4B	Sortie Regroupement				00:45	15:35
CH4C	Entrée assistance		6,6	6,60	00:15	15:50
Assistance C LAMALOU 35 mins					00:35	
RZ	Refuel	13,33	53,30	66,63		
4	Prochain Refuel	13,33	44,60	57,93		
CH4D	Sortie Assistance		0,4	0,40		16:25
CH5			5,2	5,20	00:14	16:39
ES5	MADALE	6,03				16:42
CH6			14,4	20,43	00:30	17:12
ES6	PLAUSSENOUS	7,30				17:15
CH6A	Entrée Parc Fermé Final LAMALOU		24,60	31,90	00:45	18:00
Total RALLYE		39,99	162,40	202,39		19,76%

Rallye de l'Herault 2024

2ère Etape : Dimanche 12 MARS



min. suppl. Moderne= 0 0h00
 nb partants VHC = 15 0h15
 nb partants MOD = 90 1h29

0h08

Ecart sur 1ère voiture = 1h15 1h05 1h00 0h50 0h40 0h35 0h30 0h20 0h15 0h10 0h05 0h14 0h10

lieu	Orga	BBR	Autorité	PROMO 1 3	Secu Public	Obs	INFO 2	000	00B	00A	O VHC	1er VHC	dernier VHC	O MOD	1er MOD	Dernier	Temps imparti	
CH 0	Sortie parc Bedarieux	07h45	07h55	08h00	08h10	08h20	08h25	08h30	08h40	08h45	08h50	08h55	09h00	09h14	09h20	09h30	10h59	
CH 0A	Entree Assistance LAMALOU	08h05	08h15	08h20	08h30	08h40	08h45	08h50	09h00	09h05	09h10	09h15	09h20	09h34	09h40	09h50	11h19	0 h 20
CH 0B	Sortie Assistance LAMALOU	08h20	08h30	08h35	08h45	08h55	09h00	09h05	09h15	09h20	09h25	09h30	09h35	09h49	09h55	10h05	11h34	0 h 15
CH 1	ES1	08h34	08h44	08h49	08h59	09h09	09h14	09h19	09h29	09h34	09h39	09h44	09h49	10h03	10h09	10h19	11h48	0 h 14
D.ES 1	MADALE	08h37	08h47	08h52	09h02	09h12	09h17	09h22	09h32	09h37	09h42	09h47	09h52	10h06	10h12	10h22	11h51	0 h 03
CH 2	ES2	09h07	09h17	09h22	09h32	09h42	09h47	09h52	10h02	10h07	10h12	10h17	10h22	10h36	10h42	10h52	12h21	0 h 30
D.ES 2	PLAUSSENOUS	09h10	09h20	09h25	09h35	09h45	09h50	09h55	10h05	10h10	10h15	10h20	10h25	10h39	10h45	10h55	12h24	0 h 03
CH 2A	Entree Regroupement HEREPHAN	09h55	10h05	10h10	10h20	10h30	10h35	10h40	10h50	10h55	11h00	11h05	11h10	11h24	11h30	11h40	13h09	0 h 45
CH 2B	Sortie Regroupement HEREPHAN	10h40	10h50	10h55	11h05	11h15	11h20	11h25	11h35	11h40	11h45	11h50	11h55	12h09	12h15	12h25	13h54	0 h 45
CH 2C	Entree Assistance LAMALOU	10h55	11h05	11h10	11h20	11h30	11h35	11h40	11h50	11h55	12h00	12h05	12h10	12h24	12h30	12h40	14h09	0 h 15
CH 2D	Sortie Assistance LAMALOU	11h30	11h40	11h45	11h55	12h05	12h10	12h15	12h25	12h30	12h35	12h40	12h45	12h59	13h05	13h15	14h44	0 h 35
CH 3	ES3	11h44	11h54	11h59	12h09	12h19	12h24	12h29	12h39	12h44	12h49	12h54	12h59	13h13	13h19	13h29	14h58	0 h 14
D.ES 3	MADALE	11h47	11h57	12h02	12h12	12h22	12h27	12h32	12h42	12h47	12h52	12h57	13h02	13h16	13h22	13h32	15h01	0 h 03
CH 4	ES4	12h17	12h27	12h32	12h42	12h52	12h57	13h02	13h12	13h17	13h22	13h27	13h32	13h46	13h52	14h02	15h31	0 h 30
D.ES 4	PLAUSSENOUS	12h20	12h30	12h35	12h45	12h55	13h00	13h05	13h15	13h20	13h25	13h30	13h35	13h49	13h55	14h05	15h34	0 h 03
CH 4A	Entree Regroupement HEREPHAN	13h05	13h15	13h20	13h30	13h40	13h45	13h50	14h00	14h05	14h10	14h15	14h20	14h34	14h40	14h50	16h19	0 h 45
CH 4B	Sortie Regroupement HEREPHAN	13h50	14h00	14h05	14h15	14h25	14h30	14h35	14h45	14h50	14h55	15h00	15h05	15h19	15h25	15h35	17h04	0 h 45
CH 4C	Entree Assistance LAMALOU	14h05	14h15	14h20	14h30	14h40	14h45	14h50	15h00	15h05	15h10	15h15	15h20	15h34	15h40	15h50	17h19	0 h 15
CH 4D	Sortie Assistance LAMALOU	14h40	14h50	14h55	15h05	15h15	15h20	15h25	15h35	15h40	15h45	15h50	15h55	16h09	16h15	16h25	17h54	0 h 35
CH 5	ES5	14h54	15h04	15h09	15h19	15h29	15h34	15h39	15h49	15h54	15h59	16h04	16h09	16h23	16h29	16h39	18h08	0 h 14
D.ES 5	MADALE	14h57	15h07	15h12	15h22	15h32	15h37	15h42	15h52	15h57	16h02	16h07	16h12	16h26	16h32	16h42	18h11	0 h 03
CH 6	ES6	15h27	15h37	15h42	15h52	16h02	16h07	16h12	16h22	16h27	16h32	16h37	16h42	16h56	17h02	17h12	18h41	0 h 30
D.ES 6	PLAUSSENOUS	15h30	15h40	15h45	15h55	16h05	16h10	16h15	16h25	16h30	16h35	16h40	16h45	16h59	17h05	17h15	18h44	0 h 03
CH 6A	Parc final	16h15	16h25	16h30	16h40	16h50	16h55	17h00	17h10	17h15	17h20	17h25	17h30	17h44	17h50	18h00	19h29	0 h 45